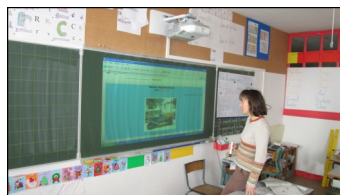


Ecole-Collège

Le Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni le jeudi 7 février a renoncé à la fermeture d'une classe à l'école primaire (la 5^{ème} classe). Les effectifs recalculés, 111 élèves, placent l'école de Champlitte au-delà du seuil de fermeture fixé à 106. Par ailleurs le conseil municipal du 6 février a officiellement demandé le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Ce délai permettra de préparer dans de meilleures conditions la place de la collectivité dans cette nouvelle organisation scolaire.

Au collège, ce même CDEN a entériné la réouverture d'une 2^{ème} classe de 6^{ème}. Cette décision permet d'envisager l'avenir du collège à plus long terme et avec un peu plus de sérénité. Les chiffres du recensement publiés le mois dernier nous prouvent combien nous devons nous battre pour défendre et assurer la pérennité de nos services publics, en particulier de l'école. La commune doit, plus qu'ailleurs, faire preuve d'une politique volontariste : c'est par exemple le sens des efforts financiers qui doivent donner à l'école les moyens de travailler dans les meilleures conditions possibles : équipement ce mois-ci de 2 classes en VPI (vidéoprojecteurs interactifs), après l'achat en 2011 d'un tableau numérique

interactif et de 15 ordi portables. C'est aussi le sens que nous donnons au soutien que la commune apporte aux actions de "communication" de l'école : aide active par exemple au cross collège-école le 19 mars.



Animations de mars renseignements 03.84.67.67.19

Mardi 5 mars à partir de 20 h	"Mardi, c'est dit" Café littéraire.	Café de la Concorde
Mardi 12 mars	Assemblée générale de la "Joie de Vivre"	Orangerie
Samedi 16 mars 20h	Repas dansant "musette années 80" APEL Notre Dame Arc les Gray Rés 06 15 29 08 11 / 03 84 65 52 63	Salle des fêtes Champlitte
Samedi 16 mars	Via Francigena, de Nouvelle-Dampierre Renseignements OT	
Dim 24 mars 15 h	Concours de tarot la "Joie de Vivre"	Orangerie
Dimanche 24 mars	Foire de printemps	Place Ch. Quint
Samedi 6 avril	Baby Bourse et bourse aux vélos Inscriptions à l'OT au 03 84 67 67 19	Salle des fêtes



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

<http://www.mairie-champlitte.fr>

Info municipale n°54
Mars 2013



Centre de loisirs

Il a été ouvert pendant les 2 semaines de vacances. Trop peu d'enfants, une dizaine par jour en moyenne, en ont bénéficié.

Dans le cadre de l'ALSH de février, 27 enfants de Champlitte ont participé à une sortie luge à Métabief accompagnés par 6 animateurs dont 3 bénévoles (Hermine, Marie et Alcine).

Pour la semaine 2, le 28 février, une sortie a été organisée à Langres, à la découverte des jeux de société.

Vous pouvez retrouver le diaporama de cette sortie sur le site.

Seniors, devenez acteurs de votre santé

Pour préserver la qualité de vie et l'autonomie des personnes de + de 55 ans vivant à domicile, l'ARS, le GIE IMPA (groupement de caisses de retraite) et Réunica, mettent en place des actions de prévention santé sur le département de la Haute Saône.

Ce programme propose des conférences et ateliers en direction des + de 55 ans autour des thématiques suivantes : *la mémoire, l'activation cérébrale, la nutrition, la prévention des chutes, la santé globale.*

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous demandons de bien vouloir vous préinscrire auprès des services de la mairie. Les associations qui travaillent avec les seniors peuvent nous contacter.

Expos à l'office de tourisme

Du 5 au 30 mars, Claude Platon exposera des photos sous le titre,

"L'oiseau, ode au voyage, à la liberté"

L'expo "école d'autrefois" a remporté un vif succès auprès des Chanois. Pour ceux qui n'ont pas pu la voir, ou qui souhaitent la revoir, les photos de cette exposition sont à votre disposition à l'OT.

Thème de la saison "musée", les **épousailles**. L'OT est à la recherche de photos de mariage ou de robes de mariées pour une expo le 21 juillet.

Le plan climat-énergie territorial du Pays Graylois (PCET)

Territoire rural, étalé, étiré : comment le Pays Graylois répondra aux questions du changement climatique et de la crise énergétique ?

(Frédéric DENHEZ, conférencier, journaliste et écrivain),

Cette démarche est initiée, et en partie, financée par l'Ademe et la Région Franche Comté. Le Pays Graylois, comme 15 autres Pays de la région, s'est engagé dans un PCET en Janvier 2012 et a recruté un chargé de mission en Juillet de la même année. Champlitte est bien sûr associé à cette démarche.

Les 2 principales pistes à explorer :

L'atténuation : réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

L'adaptation : anticiper la hausse du prix des énergies et les vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques.

Calendrier. Le diagnostic, première étape de ce PCET, a pour but de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques du territoire. Il s'intéresse également aux vulnérabilités sociales, économiques et environnementales.

Validé courant mars 2013, ce diagnostic permettra d'évaluer la contribution des secteurs d'activité du territoire aux changements climatiques, puis d'élaborer une stratégie territoriale permettant de répondre aux objectifs européens et aux lois "Grenelle". Cette phase de co-construction (4 à 6 mois à partir d'Avril) sera réalisée avec les partenaires socio-économiques du territoire qui donneront des pistes de réflexion sur la construction du plan d'actions qui devra être réalisé fin 2013 - début 2014. Sa mise en œuvre et l'évaluation du PCET constituent l'étape suivante.

Relais locaux L'Espace Info Énergie (porté par l'association ADERA) constitue le principal relais local sur les questions énergétiques de l'habitat. Il a un rôle de conseil. Il analyse de façon neutre, objective et gratuite, les projets d'isolation, de chauffage, d'installations d'énergies renouvelables.

Contact : Emmanuel DEPRIESTER, chargé de mission PCET (pcet@pays-graylois.fr).

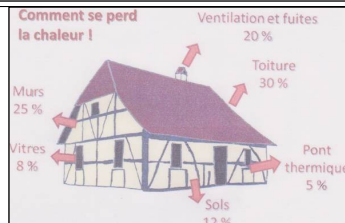
Permanences habitat

Elles se tiennent tous les 1^{ers} mercredis du mois à la mairie de 11h à 12h

Prochaine permanence : **mercredi 6 mars**.

Ce programme *habiter mieux* permet de bénéficier d'un accompagnement pour vos travaux d'économie d'énergie et d'une aide financière. (30 à 35% d'aide de l'ANAH, 2100 € d'aide habiter mieux, 500 € du CG, 500 € de la CC4R). Cette subvention est assujettie à condition de revenus.

Renseignements à la CC4R : Aurélie Gineste au 03 84 67 13 74



O. M.

Le conseil communautaire du 5 février 2013 a arrêté les tarifs de ramassage qui seront appliqués en 2013.

Bacs OM à l'achat : 140 l : 45 €, 240 l, 50 €. (Avec verrou, 70 €). Les composteurs de 400 l sont vendus 20 €.

Redevance incitative

* **Part fixe** : grâce aux efforts de chacun, quantité d'OM en baisse, tri mieux contrôlé, meilleure utilisation de la déchetterie, et aux efforts de gestion réalisés par la CC4R en 2012, la part fixe pourra être abaissée d'environ 5 %. À titre d'exemple, pour 1 part, 38,30€ en 2012, 36,40 € en 2013 (-5%), pour un foyer de 4 personnes, de 145,53 €, à 134,05 € (-8%).

* **Part variable** : elle est maintenue au même tarif qu'en 2012, soit 1€ la levée et 0,17€/kg.

D'autre part, il a décidé d'arrêter un forfait minimal de levées et pesées, forfait calculé sur la base de 2 levées par semestre et de 10 à 20 kg par semestre selon la composition de la famille.

Pour tout renseignement concernant les OM, s'adresser à la CC4R au 03 84 67 13 74.

Travaux

Maison de santé : le permis de construire vient d'être accepté par la DDT. Le Conseil Général, par le biais d'appui+ a répondu à notre demande de subvention. Il manque encore l'accord du DETR (Dotation d'équipement pour les territoires ruraux) avant de pouvoir lancer les appels d'offres.

Appartements : la commune a décidé de réhabiliter plusieurs logements communaux pour les offrir à la location. Celui de Montarlot sera bientôt remis en état par nos services techniques, ceux de la poste demandent un délai plus important. (isolation, remise aux normes électriques...)

Elaboration du PLU : La phase diagnostic avance. La concertation concernant la place des terres agricoles, des forêts, le repérage des zones inondables et des zones naturelles, sur le territoire de Champlitte et de l'ensemble des communes associées, est achevé. Le conseil municipal aura bientôt à délibérer sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Traditionnellement un groupe de bénévoles se retrouve pour nettoyer l'église de Champlitte le lundi précédent les fêtes de Pâques, soit le lundi 25 mars. Si vous pouvez donner un peu de votre temps ce jour, faites connaître à la mairie ou au 06 74 20 00 27.